

# RECYCLAGE

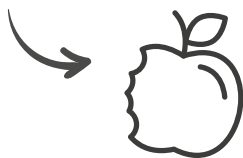
Étant donné qu'il est difficile de bannir tous les emballages à l'heure actuelle, il est très important de trier les déchets comme il se doit afin que le recyclage se déroule correctement et sans encombre. Vous trouverez ci-dessous un guide de tri très pratique.

## DÉCHETS ORGANIQUES

(déchets de fruits, de légumes et de jardin)

tous les déchets compostables, comme les épluchures de fruits et de pommes de terre, feuilles, mauvaises herbes, restes de repas, fleurs et plantes d'intérieur fanées (liste complète sur [bep-environnement.be/trier-ses-dechets](http://bep-environnement.be/trier-ses-dechets)).

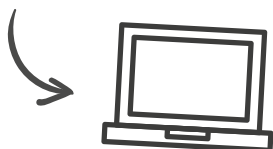
*Conseil* : pour éviter que les déchets ne collent au fond de la poubelle, vous pouvez mettre un tout petit peu de papier au fond du conteneur.



## DEEE

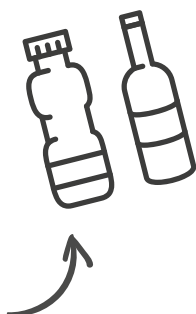
(déchets d'équipements électriques et électroniques)

gros et petits appareils électroménagers (réfrigérateurs, congélateurs, téléviseurs, écrans d'ordinateur, etc.).



## VERRE

séparez toujours les verres incolores et colorés lorsque vous les amenez à la bulle à verre. Enlevez les bouchons et les couvercles avant de les jeter dans la bulle.



### Qu'est-ce qui n'est pas accepté ?

Les ampoules, le verre résistant à la chaleur, la porcelaine et la céramique, le verre opalin et le cristal, le verre plat (vitres et miroirs, par exemple).

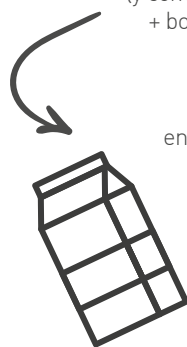
## PMC

bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques (y compris les aérosols pour produits alimentaires et cosmétiques + bouchons et capsules métalliques), ravers et barquettes en aluminium, cartons à boisson et berlingots.

**Qu'est-ce qui n'est pas accepté ?** Autres emballages en plastique (petits pots, ravers, boîtes, barquettes et sacs en plastique), films (papier aluminium), emballages ayant contenu des produits corrosifs ou toxiques.

### Remarque importante :

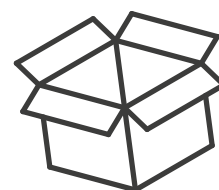
les emballages doivent être vides !



## PDD

(petits déchets dangereux)

apportez toujours les déchets de cette catégorie au parc à conteneurs ! Consultez la liste complète sur [bep-environnement.be/trier-ses-dechets](http://bep-environnement.be/trier-ses-dechets).



## PAPIERS ET CARTONS

livres, revues, journaux et dépliants, sacs en papier, boîtes en carton, papier à lettres et d'impression.

**Qu'est-ce qui n'est pas accepté ?** Papier et sachets en aluminium, papier peint, cellophane, papier/carton raffiné, papier/carton sale ou gras.

*Remarque importante* : commencez toujours par enlever le film plastique ! Les emballages en carton ou papier souillés de restes gras (des boîtes à pizza par exemple) ne peuvent pas être jetés avec les papiers-cartons !

## DÉCHETS RÉSIDUELS : QU'EST-CE QUI EST AUTORISÉ ?

Il s'agit de tous les déchets résiduels d'un ménage qui peuvent être placés dans un sac à ordures ménagères, à l'exception des déchets qui font l'objet d'une collecte sélective (voir les autres catégories). Enfin, retenez bien ce dernier message : ne soyez pas trop sévère avec vous-même. Vous faites de votre mieux et c'est déjà un immense pas en avant !